CLUPP

COMITE LOCAL DES USAGERS DU PORT DE PLAISANCE

Réunion du 5 décembre 2025

Etaient présents :

(Par ordre alphabétique)

Du côté des institutionnels :

ETIENNE Jean-Claude ..... Vice-Président CAB en charge de la Plaisance

ABOTSI Jérôme..... Commandant du Port de Boulogne-sur-Mer
BRUCHET Caroline..... Maître du Port de Plaisance de Boulogne-sur-Mer
DEVULDER Valérie ..... Chargé de mission Plaisance - CAB
GOUBET Stéphane ..... Conseil Régional Hauts de France – Direction de la Mer, des Ports et du Littoral
ROUSSEL Fanny ..... Directrice Générale de l'OTBCO
VENNIN Jean-Philippe ..... Directeur Général des Services – CAB

Du côté des plaisanciers :

- 26 plaisanciers étaient présents

Etaient excusés :

(Par ordre alphabétique)

Du côté des institutionnels :

CUVILLIER Frédéric ..... Président de la CAB, Ancien Ministre et Maire de Boulogne-sur-Mer
MOREL Julien ..... Capitaine de Police - Commissariat de Police de Boulogne-sur-Mer
FAYEULLE Ludovic ..... Directeur des services techniques, ville de Boulogne-sur-Mer

Du côté des plaisanciers :

- 12 plaisanciers étaient excusés

Jean-Claude ETIENNE ouvre la séance remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Il excuse Frédéric CUVILLIER, ancien Ministre et Président de la CAB, ainsi que de Ludovic FAYEULLE, directeur des services techniques de la Ville de Boulogne-sur-Mer, tous deux retenus par d'autres obligations.

Jean-Claude ETIENNE présente l'ordre du jour de la réunion, qui débutera par le bilan du mandat, suivi d'un zoom sur la saison estivale, et la présentation de la cale de mise à l'eau. La parole sera donnée aux plaisanciers qui sont conviés en fin de séance à partager un temps convivial.

Il précise par ailleurs qu'une réunion s'est tenue avec la directrice de l'office de tourisme et une dizaine d'associations en lien avec la plaisance. Jean-Claude ETIENNE donne la parole à Valérie DEVULDER qui aborde le premier point à l'ordre du jour.

- **Investissements réalisés par la CAB depuis la prise de compétence « Plaisance » :**

A l'appui d'un diaporama projeté aux plaisanciers, Valérie DEVULDER présente les investissements réalisés par la CAB. Parmi les projets : l'extension du bassin de l'avant-port, la création d'une station de carburant dédiée, l'aménagement du Club House, la réfection des sanitaires des bassins Frédéric Sauvage et Napoléon, ainsi que l'aménagement de la cale de mise à l'eau.

Investissements 2018 - 2020 :
Extension (bassin Napoléon) et confort d'accueil = **2,57 M€ HT**

Investissements 2021 :
Sécurisation et confort d'accueil = **176 000 € HT**

Investissements 2022- 2023 :
Remplacement des installations existantes suite aux aléas climatiques = **56 843 € HT**

Investissements 2024 :
- ✓ Prospective pour le développement de l'avant-port = 42 000 € HT
- ✓ Renouvellement platelage passerelle = 13 000 € HT,
- ✓ renouvellement station carburant = 200 000 € HT
- ✓ Remplacement de la potence à l'avant-port = 25 000 € HT,
- ✓ nouvelle alimentation électrique = 51 293 €HT
- ✓ Aménagement club House = 24 529 € HT
- ✓ Adaptation suite aléas climatiques = 175 000 € HT

Total 2024 = 530 822 € HT

Valérie DEVULDER présente enfin les investissements de l'année 2025, parmi eux la réalisation du ponton Providence dédié à la grande plaisance et la descente à bateaux attendue depuis de nombreuses années.

Investissements 2025

Modernisation continue des installations existantes

- ✓ **Remplacement ponton A et collecteur, ajout d'une partie ponton B** : 100 000 € HT
- ✓ **Réfection abords entrée Club House** (dallage, résine et potelets suite démolition ancienne station carburant) : 19 000 € HT
- ✓ Création de **deux nouveaux blocs sanitaires sur le quai des Paquebots** : 260 000 € HT
- ✓ Création de **deux blocs sanitaires pour le Bassin F.Sauvage** : 240 700 € HT

Nouveaux équipements

- ✓ Etude de faisabilité d'un **pare-embâcles** dans le bassin F. Sauvage : 26 940 € HT
- ✓ **Descente à bateaux** : 2.4 M€ HT (coût opération) + 410 000 € d'avenants (suite à des déconvenues techniques imprévisibles et ajouts de sécurité
- ✓ **Ponton Providence** : 1.5 M€ HT (coût opération) **(+ 388 000 €) en raison d'aléas géomorphologiques**

Total 2025 = 5 344 640 € HT

Valérie DEVULDER conclut cette présentation en précisant que le projet de territoire boulonnais intègre de nouvelles perspectives structurantes, notamment la création d'un pôle plaisance intégré visant à développer les capacités d'accueil du port de plaisance, moderniser les infrastructures existantes et déployer une offre de services complète. L'objectif est de construire une destination nautique à forte valeur ajoutée en créant une identité nautique et de positionner Boulogne-sur-Mer comme porte d'entrée de la Manche pour les plaisanciers étrangers.

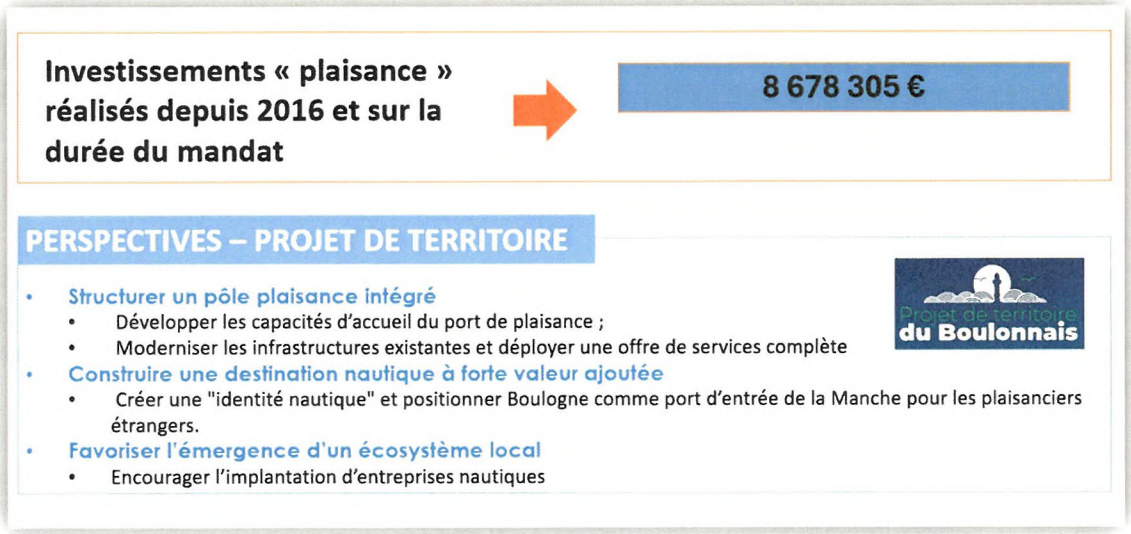

Valérie DEVULDER passe la parole à Caroline BRUCHET.

➢ **<u>Fonctionnement et partenariats de la Marina :</u>**

Caroline BRUCHET souhaite tout d'abord revenir sur le travail réalisé par la Marina et rappelle que les équipes œuvrent quotidiennement au service des plaisanciers tous les jours de l'année, y compris les jours fériés. Elles assurent une veille constante au bon fonctionnement des services et des installations, ainsi que le nettoyage régulier des pontons et des quais. Une veille particulière est également mise en place afin d'informer et d'alerter les plaisanciers en cas d'événement climatique majeur. De juin à août, les effectifs sont renforcés par le recrutement de saisonniers.

Concernant les partenariats, l'adhésion au Passeport Escale a été renouvelée. La Marina a intégré ce réseau en 2019, lequel regroupe aujourd'hui 160 ports situés en France, en Belgique, au Royaume-Uni, en Espagne et au Maroc. Ce partenariat permet aux plaisanciers de bénéficier de huit nuitées offertes : cinq dans les ports de la Côte d'Opale et trois dans les autres ports membres du réseau. Au total, 67 nuitées ont ainsi été offertes à l'ensemble des clients en 2025, pour un coût global de 2 029 €, comprenant l'adhésion et les escales qui sont refacturées à la Marina.

L'adhésion au réseau Transeurope Marina a également été renouvelée. La Marina a intégré ce réseau en 2021. Il regroupe 80 ports à travers toute l'Europe. Cette adhésion permet aux plaisanciers de bénéficier d'une réduction de 50 % sur les escales, dans la limite de cinq nuitées par an et par port. En 2025, les plaisanciers du port de Boulogne-sur-Mer ont bénéficié de 238 nuitées avec cette remise. Le coût pour la Marina, comprenant l'adhésion et les réductions de 50% accordées, s'élève à 6 488€.

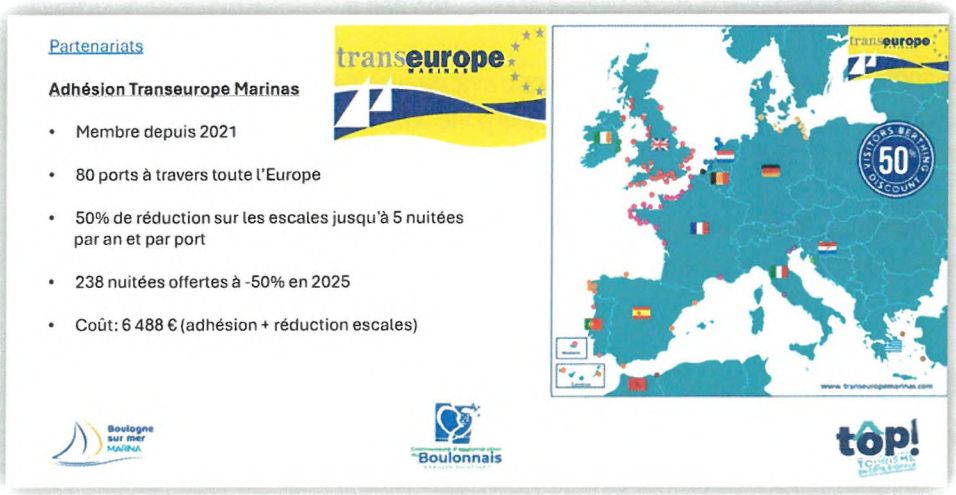

Concernant les avantages supplémentaires, Caroline BRUCHET souligne que les plaisanciers peuvent, sur simple présentation de leur carte d'accès, bénéficier de réductions dans divers commerces locaux : boulangeries, épiceries, restaurants, magasins nautiques, ainsi que pour la location de véhicules. De plus, Nausicaa offre une remise de 10 % sur présentation de la carte. Un nouveau service de livraisons de petits déjeuners a également été mis en place cette année, en partenariat avec la société « Dans ta boîte ».

Caroline BRUCHET passe la parole à Stéphane GOUBET pour la présentation des travaux financés par la Région.

- **Travaux financés par la Région :**

Stéphane GOUBET présente les travaux effectués à l'échelle du port, notamment pour les bassins Napoléon et Frédéric Sauvage.

Travaux réalisés en 2025 :

- Démontage du grill du quai Chanzy, devenu vétuste et qui se démantelait : 180 000 € ;
- Rejointoiement quai Cale au Bois et de Lestage : 200 000 € ;
- Rejointoiement du quai Crouy : 150 000 € ;
- Remplacement des pierres de taille au niveau des poutres du bassin Napoléon : 70 000 € ;
- Rainures de batardeaux puits de vannes amont : 100 000 €.

Pour l'année 2023, l'opération de carénage de la porte aval de l'écluse Samson a représenté un coût de 3 300 000 €. Pour information, l'appel d'offres pour les travaux de la porte amont de l'écluse sera lancé en 2027, pour des travaux programmés à l'automne 2028.

En 2022, une partie du front d'accostage quai Masset a été déposée pour un montant de 25 000 €. En 2021, le rejointoiement du quai de la Crique a, quant à lui, coûté 50 000€.

- **Dragage :**

Les travaux de dragage représentent, pour les ports de Calais et Boulogne-sur-Mer, un coût de 5 860 000 €. Le clapage des sédiments en mer est facturé à près de 5 € par m^3. Ils ont été réalisés lors des dernières campagnes par la société SODRANOR

En ce qui concerne la drague à injection d'eau, la Mass effectue ces opérations, pour les deux ports, un coût d'amenée et repli est de 134 000 €. Le coût horaire de la drague est, quant à lui, facturé 1 610 €.

Deux opérations de dragage ont été programmées dans le bassin Frédéric Sauvage en 2016 et 2022. La première a consisté en un dragage par aspiration directe des sédiments dans un chaland. La seconde intervention a été réalisée selon un mode opératoire différent, la drague à injection d'eau repoussait les sédiments dans une crépine, ceux-ci étaient ensuite aspirés et stockés dans le chaland, positionné au niveau des anciens postes transmanche.

Chaque opération de dragage du bassin Frédéric Sauvage s'est élevée à 750 000 €.

Un plaisancier demande si cette somme est dépensée chaque année par la Région. Stéphane GOUBET répond qu'une opération de dragage a eu lieu en 2016. Puis, selon les relevés bathymétriques, une autre opération de dragage a été effectué en 2022. Dans les prochaines années, d'autres opérations seront programmées.
Le coût élevé s'explique par le fait que la configuration du site demande l'utilisation de matériel et d'un mode opératoire spécifique.

Concernant l'écluse Samson, malgré les travaux et les 3,3 millions d'euros dépensés, les plaisanciers constatent que, depuis trois ans, l'écluse est indisponible 35 % du temps chaque année. Ils expriment leur mécontentement et restent toujours dans l'attente du courrier promis lors du CLUPP de juin.

Jean-Claude ETIENNE remercie les techniciens pour cette présentation et souligne qu'il est important de pouvoir dresser un bilan puisque cette dernière réunion est la dernière du mandat.

- **<u>Problématique du ver tubulaire et échouage de bateaux</u> :**

Les plaisanciers souhaitent être informés des démarches et actions mises en œuvre contre le développement de l'espèce invasive dont la présence a été constatée dans le bassin Frédéric Sauvage.

Stéphane GOUBET répond que des analyses vont être réalisées, il émet l'hypothèse que le développement de ce ver puisse être provoqué par le réchauffement des eaux, mais cela sera infirmé ou confirmé par les résultats d'analyses. Il précise que cela permettra une identification précise de l'espèce permettant de définir l'antifouling le plus adapté. Il est conseillé à chacun de réaliser un carénage plus régulier des coques de navires, au moins une fois par an.
Par ailleurs, si la présence de vers est constatée sur la coque d'un bateau, il est nécessaire de le sortir du bassin pour le nettoyer, il est impératif de ne pas gratter la coque dans le bassin afin que le ver ne se développe pas ailleurs.

Les plaisanciers rappellent qu'en 1912 le ver était déjà présent dans le port de Londres, à une époque où on ne parlait pas de réchauffement climatique. Ils espèrent que Boulogne-sur-Mer pourra déployer les mêmes solutions qu'à Londres.

Stéphane GOUBET répond qu'il faut attendre les résultats des analyses pour une identification précise de l'espèce, dès lors, des recommandations pourront être proposées, notamment concernant les produits antifouling les plus adaptés. Au niveau des ouvrages de la Région, une veille particulière sera effectuée mais chaque plaisancier doit surveiller sa propre embarcation.
Les plaisanciers soulignent que la Région doit également s'engager à surveiller les ducs d'albe et plus largement l'ensemble de ses ouvrages.
Les plaisanciers précisent que pour préserver leur embarcation il est nécessaire d'augmenter les quantités d'antifouling ce qui n'est pas sans impact écologique. Par ailleurs, ils demandent la mise en place de containers pour évacuer les vers retirés des coques des navires qui, après séchage, se transforment en calcaire.

Stéphane GOUBET rappelle que des containers sont disponibles dans l'aire de carénage pour les plaisanciers afin d'évacuer les résidus de grattage des coques. Toutefois, ces derniers font remarquer qu'il n'y en a pas près de la grue. De plus, il est impossible de faire passer une brouette par le portillon pour accéder aux containers de l'aire de carénage. Stéphane GOUBET rappelle que les espaces mis à disposition pour l'Espadon Club ne constituent pas une aire de carénage, bien qu'une tolérance ait été accordée. Jean-Philippe VENNIN ajoute qu'un échange avec la SEPD sera programmé afin d'étudier la possibilité d'installer une poubelle à cet endroit.
Les plaisanciers demandent si les vers retirés des coques peuvent être utilisés pour combler certains manques sur le site. Stéphane GOUBET répond que l'objectif n'est pas de les remettre à l'eau, même si leur durée de vie hors de l'eau est d'environ 48 heures. Il précise que ces « déchets » organiques peuvent contenir des résidus de peinture pouvant provenir du grattage de la coque.

Bien qu'ils reconnaissent ne pas être des experts en biologie marine, les plaisanciers s'interrogent sur la teneur en nutriments de l'eau qu'ils estiment pouvoir être une pollution invisible à l'origine de la prolifération de ce ver. Ainsi ils souhaitent que l'eau soit régulièrement analysée, à l'instar de ce qui se fait pour vérifier la qualité des eaux de baignades. Les plaisanciers estiment qu'un suivi régulier permettrait d'avoir un port de plaisance exemplaire, et pourrait être bénéfique dans le cadre d'une future labellisation, en identifiant les sources de pollution et en améliorant la qualité de l'eau.

Enfin les plaisanciers estiment que la faible profondeur du bassin Frédéric Sauvage peut être un facteur aggravant ; aussi ils pensent qu'un nettoyage en profondeur est recommandé pour limiter le problème. Jean-Claude ETIENNE précise qu'il faudra attendre les résultats des analyses pour toute décision. Les plaisanciers font remarquer qu'une importante quantité d'eau de mer circule dans le bassin Frédéric Sauvage, et pensent que cela est un facteur aggravant. Ils souhaitent connaître les délais pour obtenir les résultats des analyses, craignant qu'une attente prolongée amplifie les problèmes.

En ce qui concerne le ver tubulaire, Jean-Philippe VENNIN annonce qu'il mettra en place une réunion de crise, lorsque les résultats des analysées effectuées par la Région seront connus. La CAB, la Région et la Marina se réuniront afin de trouver des solutions. Une réunion technique sera ensuite organisée avec les présidents d'associations.

- **<u>Problématique du niveau d'eau</u> :**

Les plaisanciers s'interrogent également sur les raisons de l'arrivée massive d'eau de mer dans ce bassin et expriment leur crainte face à d'éventuels sinistres en cas de fortes pluies. Stéphane GOUBET rappelle que la LCP (libre circulation piscicole) impose l'ouverture de la passe centrale et/ou de la passe Est, conformément aux obligations réglementaires. Toute mise en eau de la Liane, par exemple pour le kayak, nécessite des dérogations spécifiques, et il est impossible de laisser le barrage constamment fermé. Des alertes et obligations sont également prévues en cas de vigilance crue.

Les plaisanciers signalent que l'eau de mer détériore la faune de la Liane et souhaitent savoir qui est responsable du désenvasement de la Liane, du pont Marguet jusqu'au Leclerc, où plusieurs millions de mètres cubes de sédiments se sont accumulés au fil des ans.

Jean-Philippe VENNIN rappelle donc que des obligations réglementaires existent, notamment vis-à-vis de la Libre Circulation Piscicole et, dans ce contexte la Région est strictement surveillée par les services de l'État. Par ailleurs, il précise que le phénomène d'inondation affecte non seulement le bassin Frédéric Sauvage et la plaisance, mais aussi la vie humaine et les entreprises de la zone industrielle de la Liane.

Les études réalisées par la CAB ont montré que le curage de la Liane ne réduira pas le niveau de l'eau à Saint-Léonard et Saint-Etienne-au-Mont. La Région doit gérer en permanence la liberté de continuité piscicole et l'évacuation des eaux de pluie vers la mer. La CAB prévoit donc des travaux afin de fluidifier l'évacuation de l'eau vers la mer, en tenant compte du bouchon créé naturellement à Saint-Etienne-au-Mont en raison de deux coudes de 90°. Le curage, coûteux (20 millions d'euros à renouveler tous les 4-5 ans), n'est pas retenu. Les travaux se concentreront sur la création de zones d'expansion et l'amélioration de l'évacuation des eaux vers la mer, pour un coût estimé à 30 millions d'euros.

Par ailleurs, les plaisanciers se disent inquiets face aux échouages de bateaux et rappellent que cinq embarcations se sont échouées, dont une ayant subi une casse moteur. Ils souhaitent savoir si la responsabilité des éclusiers peut être engagée face à cette problématique. Ils demandent des précisions quant au niveau minimal de la Liane afin qu'il soit respecté : Initialement de 7.80 m, celui-ci semble être descendu à 7.50 m. Ils évoquent des hauteurs d'eau bien en deçà les jours où les bateaux se sont échoués. Stéphane GOUBET rappelle le contexte de sécheresse et précise qu'une expertise d'assurances est en cours.

Les plaisanciers constatent également qu'à l'avant-port, à marée basse, la porte centrale n'est plus étanche et laisse s'écouler l'eau en permanence. Stéphane GOUBET répond qu'il s'agit d'un début de fuite. Il ajoute qu'une réunion sera organisée prochainement sur le ver et qu'un retour d'expériences sur les échouages sera fait à cette occasion. Des mesures seront mises en place afin d'éviter que cela ne se reproduise.

Jean-Claude ETIENNE passe la parole à Caroline BRUCHET pour le bilan de la saison estivale.

- **<u>Points d'actualité : Retour sur la saison estivale de la Marina et l'activité du Ponton Providence</u> :**

Caroline BRUCHET présente des chiffres à la hausse par rapport à 2024, avec notamment une hausse de la fréquentation en août. Elle précise qu'à titre comparatif par rapport à l'an dernier le nombre de nuitées a augmenté de 9 % avec 7 303 nuitées enregistrées en décembre 2025 contre 6 800 en décembre 2024.

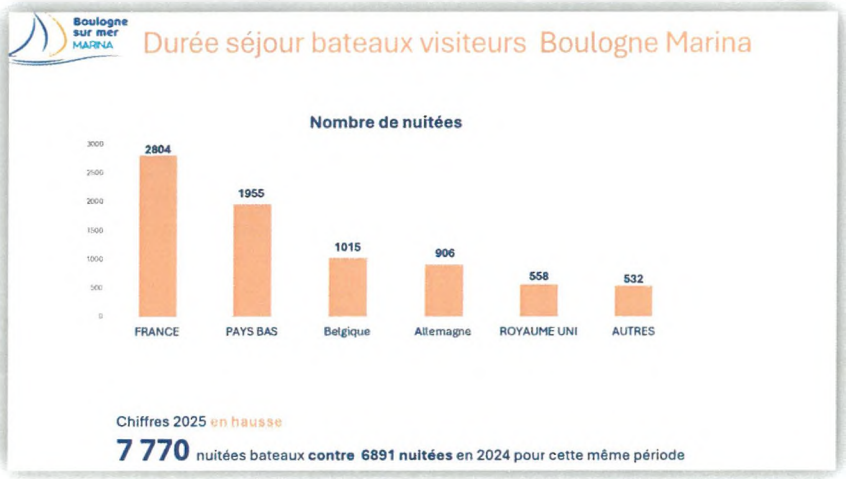

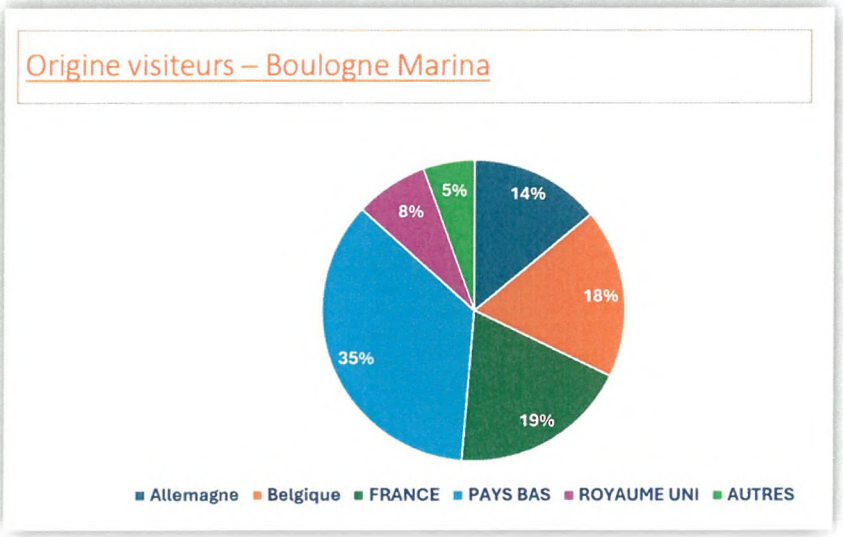

Pour les bassins Frédéric Sauvage et Napoléon :
Le nombre de contrats annuels est stable : 114 pour le bassin Frédéric Sauvage, 302 pour le bassin Napoléon. Les bassins sont complets, une liste d'attente est mise en place.

Pour le ponton Providence :
À ce jour, 180 bateaux ont été accueillis, représentant 272 nuitées et 668 nuitées/personnes. La majorité des visiteurs provient des Pays-Bas, suivis des Belges, des Allemands et des Anglais.

Des navires de grande taille, tels que le Nao Santa Maria ou le Thalassa, long de 48 mètres, ont ainsi pu accoster cette année, contrairement aux années précédentes où ces grosses unités ne pouvaient pas être accueillies.

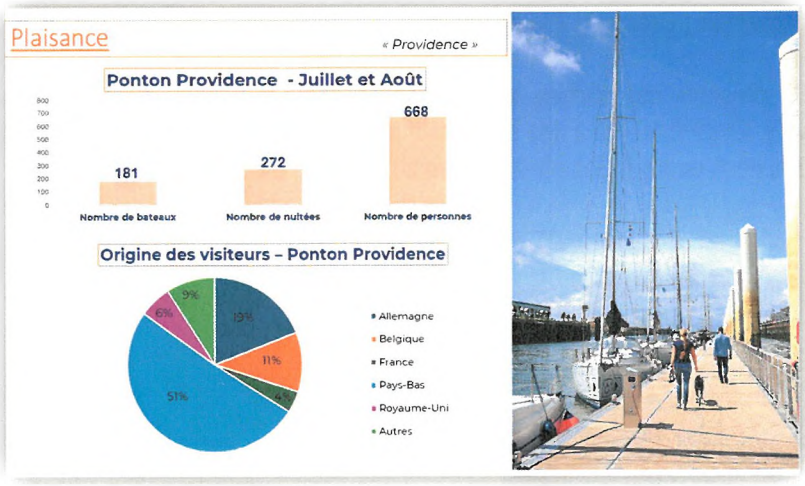

Ce bilan étant terminé, La parole est donnée à Valérie DEVULDER qui annonce la mise en service prochaine de la Descente à bateaux. Elle propose de présenter les grands principes de fonctionnement après un rapide tour de chantier.

- **<u>Point sur le fonctionnement de la descente à bateau :</u>**

La mise en exploitation de la descente à bateaux est prévue pour janvier 2026. À ce jour, les clôtures et les enrobés sont posés, et le contrôle d'accès est en cours d'installation, viendront ensuite l'éclairage, la pose du portail et des barrières levantes en haut de la cale.

Le fonctionnement de la descente à bateaux a été présenté au Comité de sûreté portuaire le 9 octobre dernier.

- **Schéma de fonctionnement :**
  1. Arrivée au portail : Le plaisancier consulte l'affichage rappelant l'obligation d'enregistrement auprès de la Marina. La mise à l'eau est payante avec un provisionnement à la Marina. Le plaisancier reçoit soit un code, soit un badge, selon qu'il soit usager ponctuel ou récurrent.
  2. Badge pour accéder au site : Le plaisancier badge pour entrer.
  3. Accès à la zone de manœuvre :
     - Feu rouge : attente obligatoire avant de badger.
     - Feu vert : accès à la cale et levée de la barrière.
  4. Mise à l'eau du bateau et amarrage au ponton d'attente.
  5. Stationnement du véhicule : Le plaisancier retourne à sa voiture, badge pour ouvrir la barrière, et stationne véhicule et remorque vide sur le parking dédié.
  6. Déclaration à la Capitainerie : Le plaisancier retourne à bord et se signale via la VHF (canal 12), en précisant une heure approximative de retour.

- **Conditions d'utilisation :**
  - La cale est destinée aux navires d'une longueur maximale de 8 mètres.
  - Des repères visuels et un marquage au sol indiqueront le niveau d'eau minimum de 2,50 m ; en dessous, la cale est inutilisable.

- **Tarifs :**
  - Aller-retour : 15 €
  - Tarifs dégressifs si achat de plusieurs unités :
    - 5 unités : 13 € chacune
    - 10 unités : 11 € chacune

- **Contraintes d'utilisation :**
  - Usage strictement réservé à la mise à l'eau et à la mise à terre des bateaux.
  - Interdiction des véhicules nautiques motorisés (jet-skis).
  - Accès limité à 48 heures, réservé aux véhicules tractant une remorque vide.

- **Impératifs de sécurité :**

- Fermeture nocturne du site.
- Horaires : d'avril à septembre de 06h00 à 23h00 ; d'octobre à mars de 06h00 à 20h00.
- Accès sécurisé : double porte avec portail motorisé et barrières levantes au sommet de la cale.
- Enregistrement obligatoire à la Marina : présentation d'une pièce d'identité, du permis bateau, de la carte grise et de l'assurance du bateau, de la carte grise du véhicule tracteur, et attestation sur l'honneur de VHF fonctionnelle à bord.
- Communication permanente avec la Capitainerie pour la sécurisation du plan d'eau.
- Fermeture ponctuelle de la cale lors des manœuvres des navires, signalée par un feu rouge.
- Vidéosurveillance : 2 caméras avec 4 objectifs panoramiques et 2 caméras simples. Les flux vidéo sont transmis uniquement à la Marina, avec possibilité de consultation par les forces de l'ordre si nécessaire.

Une astreinte sera assurée pour le contrôle d'accès en dehors des horaires de la Marina. Pendant les horaires d'ouverture, le plaisancier pourra utiliser la borne SOS en cas de besoin.

Jean-Claude ETIENNE rappelle que la création de cette descente à bateaux était une volonté du Président de l'agglomération.

➢ **Questions diverses :**

Les plaisanciers constatent que le nombre de visiteurs anglais a diminué depuis 10/15 ans, ces derniers se rendant désormais à Calais, Ils s'interrogent sur les mesures prévues pour les attirer à nouveau.

Jean-Claude ETIENNE répond qu'un courrier a été envoyé au préfet à ce sujet et espère que la situation va évoluer. Jean-Philippe VENNIN ajoute qu'une présence accrue de la police aux frontières ou des douanes en haute saison serait nécessaire, mais que ces services sont actuellement en sous-effectif. Ce sujet devra être abordé par le Président avec le nouveau Préfet.

Les plaisanciers remarquent que le SailLink a assuré tout l'été des navettes entre Douvres et Boulogne et qu'une solution a été trouvée avec les douanes. Ils sont prévenus à l'avance et sont présents à l'arrivée du catamaran sur le ponton Providence ou Prestige. Les plaisanciers pensent qu'il est possible de mutualiser les effectifs puisqu'ils viennent pour le SailLink 3 à 4 fois par semaine en saison.

Caroline BRUCHET regrette que les plaisanciers abonnés au port de plaisance ne signalent pas systématiquement leur utilisation du ponton Providence à la Marina. Elle précise que ce ponton est apprécié des plaisanciers mais rappelle que celui-ci est dédié à la grande plaisance et qu'en cas de disponibilité à l'avant-port, la priorité doit être donnée à ce dernier.

Les plaisanciers font remarquer que lorsqu'ils appellent sur le canal 9, personne ne répond. Caroline BRUCHET indique que le problème sera signalé et qu'une veille est prévue sur le canal 9.

Concernant la cale de mise à l'eau, les plaisanciers souhaitent savoir si des tarifs préférentiels pourront être proposés. Jean-Claude ETIENNE répond que ce sera réétudié en fonction de l'usage.

Les plaisanciers souhaitent augmenter le nombre de nuitées du Passeport Escale. Caroline BRUCHET répond que ce point n'est pas à l'ordre du jour, précisant que les nuitées offertes sont refacturées à la Marina. Les plaisanciers s'interrogent sur la possibilité d'avoir un accord entre les ports de plaisance. Caroline BRUCHET précise que chaque port est libre de choisir le nombre de nuitées offertes, il n'y a pas de cadre défini.

Les plaisanciers proposent de revenir sur le stationnement à l'avant-port. Un concours de pêche a été récemment organisé, avec l'accord de la SNSM et des clubs de voile, une longueur de ponton a pu être mise à disposition afin

d'accueillir 13 bateaux. Les plaisanciers évoquent une rencontre, lors de cette course, avec un constructeur de pontons : l'ajout de deux ducs-d'Albe supplémentaires permettraient d'améliorer la tenue des pontons en hiver et de maintenir les pontons en place. Cette modification permettrait aussi de rendre les pontons accessibles aux personnes à mobilité réduite et offrirait une solution d'accueil à l'avant-port pour les plaisanciers du bassin Frédéric Sauvage en période hivernale. Ces aménagements, estimés à 40 000 € par les plaisanciers, seraient vus comme une réponse positive apportée par la collectivité aux problèmes que rencontrent les plaisanciers du bassin Frédéric Sauvage.

Jean-Claude ETIENNE répond que le sujet a déjà été évoqué, des études sont en cours. La prochaine mandature développera la plaisance, les travaux ne seront pas pour tout de suite, des décisions seront à prendre. Des budgets devront être votés par la nouvelle mandature. Jean-Philippe VENNIN répond que la proposition d'ajout de deux ducs-d'Albe est pleine de bon sens, mais que la faisabilité technique doit être étudiée.

Les plaisanciers souhaitent également revenir sur la question des locations de type Airbnb. Fanny Roussel répond que leurs préoccupations ont été entendues et que la Marina est consciente des nuisances que peuvent engendrer les touristes. La difficulté réside dans le suivi précis du nombre de personnes et de la durée de leur séjour, ces réservations passant par une plateforme. Une réflexion est en cours avec la CAB, et une décision devrait être prise en 2026. Selon les ports, certaines pratiques existent : interdiction totale, limitation à quelques bateaux, ou imposition d'une taxe supplémentaire aux propriétaires concernés. Une réponse sera probablement apportée lors du prochain CLUPP.

Par ailleurs, les plaisanciers souhaitent revenir sur le remplacement des blocs sanitaires du bassin Napoléon. Jean-Philippe VENNIN répond que leur remplacement est prévu aux débats budgétaires. Il n'est toutefois pas possible de s'engager aujourd'hui sur une date précise, le budget de la CAB n'étant pas encore finalisé.

Les plaisanciers demandent si des réparations sont prévues sur la porte de l'écluse Frédéric Sauvage qui fait énormément de bruit lors des manipulations. Jean-Philippe VENNIN répond que la Direction des équipements communautaires travaille sur le sujet avec une estimation initiale évaluée aux environs de 1 million d'euros Hors taxes. Toutefois ce sujet nécessite l'intervention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, de Bureau d'études techniques et d'entreprises spécialisées dans le domaine. Le coût définitif ne pourra être établi qu'à l'issue de ces phases successives de diagnostics et d'études. Ces réparations ont été intégrées dans la programmation de la prochaine mandature mais il faut attendre de connaitre le budget de la CAB. La nouvelle équipe de conseillers communautaires définira également les priorités. Caroline BRUCHET rappelle qu'un entretien régulier de l'Ecluse avec dégraissage est réalisé 2 fois par an. Cette pièce est en bas et est donc inaccessible.

Les plaisanciers souhaitent que les chariots du bassin Napoléon soient remplacés, Caroline BRUCHET les rassure et confirme qu'une commande pour le remplacement de tous les chariots a été validée.

Les plaisanciers signalent l'absence d'urinoir à la Marina. Caroline BRUCHET répond qu'il a été supprimé car il était bouché, son remplacement n'est pas prévu pour le moment. Les plaisanciers estiment que 2-3 toilettes pour les hommes ne sont pas suffisantes.

Les plaisanciers souhaiteraient l'installation d'un bac à marée sur le bassin Napoléon. Des gros déchets sont présents régulièrement dans le bassin et ils estiment que la Région n'intervient pas régulièrement pour en assurer le nettoyage.

Par ailleurs, ils évoquent l'amélioration de l'environnement et la possibilité de végétaliser les abords du bassin Napoléon.

Ils souhaitent connaître également l'état d'avancement de l'obtention du pavillon bleu. Celui-ci permettrait d'obtenir des subventions publiques ou aides environnementales pour la modernisation ou l'aménagement durable. Ce label permettrait également d'attirer d'autres plaisanciers.

Les plaisanciers reviennent sur la coupure de l'électricité durant la nuit, ils rappellent que les plaisanciers qui dorment à bord ont besoin de ce service.

Par ailleurs, ils évoquent les problèmes de Wi-Fi sur les pontons du bassin Napoléon, et avancent l'hypothèse de l'insuffisance d'antennes relais, puisqu'il n'y en a qu'une seule. Caroline BRUCHET indique qu'ils vont étudier la question.

Les plaisanciers souhaitent revenir sur le mail reçu concernant le feu d'artifice de la Saint-Nicolas. Ils ne comprennent pas pourquoi l'accès au bassin Napoléon leur est interdit à partir de 16h00, alors que le feu d'artifice n'a lieu qu'à 19h00. Ils doivent déplacer leurs véhicules et rester à bord de leur bateau pendant que le feu est tiré. Selon eux, il faudrait clarifier la situation : soit la situation est réellement dangereuse et l'interdiction est justifiée, soit elle ne l'est pas.

Les plaisanciers souhaitent connaître le planning de nettoyage des pontons pour l'année 2025. Caroline BRUCHET indique que les pontons du bassin Frédéric Sauvage ont été nettoyés, ainsi qu'une partie de ceux du bassin Napoléon, notamment ceux situés au niveau du portail. Elle précise que les nettoyages sont programmés en début et fin de saison. Les plaisanciers ne comprennent pas pourquoi tous les pontons ne sont pas concernés par ces interventions de nettoyage et évoquent le développement de mousse à la surface de certains pontons « oubliés » ce qui est inesthétique et engendre des risques de chutes. Caroline BRUCHET fera un point avec l'équipe de la Marina.

Les plaisanciers demandent quand la porte du bassin Napoléon sera réparée. Stéphane GOUBET répond que l'appel d'offres sera lancé en 2027, pour des travaux en 2028. Les plaisanciers remarquent qu'une des portes a été changée mais ne fonctionne toujours pas correctement. Stéphane GOUBET précise que des interventions sont encore en cours, des bagues doivent être installées.
Ils déplorent les suppressions de sassement qui seront encore nombreuses. Stéphane GOUBET répond qu'effectivement, cela est inévitable mais que pour la deuxième porte, l'appel d'offres n'est pas encore lancé. Les plaisanciers estiment qu'ils vont encore être lésés. Jean-Claude ETIENNE répond que des solutions seront trouvées.

Pour conclure, Jean-Claude ETIENNE rappelle qu'il s'agissait du dernier CLUPP du mandat. Il souligne que ces réunions sont toujours intéressantes. Il rappelle que, durant ce mandat, de nombreuses réalisations ont vu le jour, malgré les critiques adressées aux élus, notamment concernant la descente à bateaux.

Jean-Claude ETIENNE précise que la plaisance fait partie intégrante du projet de territoire et constitue un axe de développement économique souhaité par le Président. Il ajoute que les remarques des plaisanciers sont utiles à la réflexion et au développement du nautisme. Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et invite les plaisanciers à partager un moment convivial.

Le Vice-Président en charge de la Plaisance

Jean-Claude ETIENNE